



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

ORGANISATION :

La Maison des Jeunes et de la Culture de la Baule organise un concours photo sur le thème :

REGARDS SUR LA PRESQU'ILE. L'idée est de nous faire partager votre endroit préféré dans votre ville ou aux alentours.

La MJC se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce concours en cas de force majeure ou cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le concours est réservé aux jeunes de 7 à 15 ans. Il est gratuit et ouvert à tous. L'inscription doit se faire avec accord du ou des titulaire(s) de l'autorité parentale (père et/ou mère ou représentant légal).

Les participants s'inscriront dans l'une des deux catégories suivantes :

- Enfants (7 à 10 ans) / PRIMAIRES
- Adolescents (11 à 15 ans)/ COLLEGIENS

MODALITES DE PARTICIPATION :

La participation à ce concours se fait uniquement par voie électronique (nous avons un espace cyber au sein de la MJC si besoin). Les photos (3 par participant au maximum) seront à envoyer à l'adresse suivante : **contact@mjclabaule.fr jusqu'au 20 février 2019 .**

Le choix de la couleur ou du noir et blanc est laissé à chaque participant.

Les photos devront être au format JPEG.

En objet du message : concours photo.

Dans le corps du message : Prénom, nom, âge, date de naissance, titre des ou de la photo(s).

CALENDRIER :

Ouverture du concours et envoi des photos : du 9 janvier au 20 février 2019

Remise des prix : mercredi 27 février 2019 à 18 heures à la MJC

Exposition au premier étage de la MJC : du 27 février au 13 mars 2019

JURY :

Le jury sera composé de :

- Un(e) animateur(trice) du centre de loisirs
- Un(e) représentant(e) de la MJC
- Un(e) professionnel(le) de la photographie

PRIX :

Catégorie Enfant :

1^{er} prix : Bon d'achat de 100€

2^e prix : 50% de réduction sur une activité MJC

3^e prix : un sweat MJC

Catégorie Collégiens :

1^{er} prix : Bon d'achat de 100€

2^e prix : : 50% de réduction sur une activité MJC

3^e prix : un sweat MJC

PUBLICATION DES RESULTATS :

Annnonce des résultats le mercredi 27 février à 18 heures à la MJC suivi d'un verre de l'amitié.

Si un gagnant ne réclame pas son lot dans un délai d'un mois à compter du 6 mars 2019 les organisateurs procéderont à une nouvelle attribution du lot parmi les participants du concours.

La MJC se réserve le droit de remplacer un prix par un autre prix de valeur équivalente dans le cas où il lui serait impossible de fournir le prix initialement prévu.

CESSION DES DROITS D'AUTEUR ET RESPONSABILITES :

La participation au concours implique que

- Chaque participant garantit être l'auteur des photographies qu'il a envoyées.
- Chaque participant garantit que ses clichés ne portent à la vie privée et au droit à l'image des personnes photographiées et/ou des personnes propriétaires des lieux ou biens photographiés.
- Chaque participant cède à la MJC le droit d'exposer, de diffuser ses photographies.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

La participation au concours vaut acceptation totale du présent règlement et des modalités de déroulement du concours.

